

Madame, Monsieur,

La fin de l'année scolaire approche à grand pas et il nous faut d'ores et déjà penser à l'organisation du départ. En ce qui concerne le rendu des manuels scolaires, des créneaux spécifiques à chaque classe sont mis en place et pour l'organisation générale il est très important que votre enfant veille à rendre ses manuels **uniquement aux moments prévus pour sa classe**. Sauf dérogation exceptionnelle, aucun manuel ne pourra être accepté à un autre moment. Il est strictement interdit de déposer les manuels à un autre endroit que la vie scolaire.

NB : Le retour des livres est traité informatiquement ; nous attirons votre attention sur le fait que les livres seront enregistrés grâce à la lecture du code barre. Cela implique que tous les livres n'ayant plus l'étiquette code barre appliquée en début d'année ne pourront pas être pris en compte. De même, le livre sera automatiquement attribué au « compte » de l'élève à qui il a été remis en début d'année ; ainsi si votre enfant rend un livre qui ne lui appartient pas, le retour sera enregistré pour le compte du « réel propriétaire » et restera manquant pour votre enfant.

Présentation IMPERATIVE du badge de l'élève lors du rendu des livres ; sans celui-ci il sera impossible d'effectuer l'opération.

Dates de ramassage des livres :

	Dates par division	Date de la permanence pour les oublis
6èmes	24 juin *	27 juin 9h-12h
5èmes	22 juin *	27 juin 9h-12h
4èmes	23 juin *	27 juin 9h-12h
3èmes	29 juin au 04 juillet, 9h-12h /13h30-17h	05 juillet 9h-12h
2ndes	09 juin *	13 juin 8h-11h
1ères	17 / 20 / 21 juin, 9h-12h /13h30-17h	27 juin 9h-12h
Term	27 juin au 04 juillet, 9h-12h /13h30-17h	05 juillet 9h-12h

* Des créneaux horaires spécifiques à chaque classe seront communiqués ultérieurement.

Dans tous les cas, au-delà du 06 juillet 2022 tous les manuels non-rendus seront considérés comme perdus et donc automatiquement facturés.

Pour toute demande relative aux manuels scolaires, n'hésitez pas à prendre contact avec le service de la vie scolaire avant les dates communiquées et surtout avant le 06 juillet 2022, ceci afin d'éviter un malentendu et une facturation injustifiée.

Par avance merci de votre compréhension,

Cordialement,

Nicolas VACHETTE

Responsable de vie scolaire